

SEANCE DU 8 FEVRIER 2024

Par convocation du 1er février 2024, les membres du Conseil Municipal ont été invités à assister à la présente réunion. Cette séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales par l'affichage de l'ordre du jour dans les tableaux de BALDENHEIM et RATHSAMHAUSEN-LE-HAUT.

La séance est ouverte à 20h00 par Madame Virginie MUHR, Maire, en présence de :

Jean-Luc BURY, Denise GISSELBRECHT, Adjoints au Maire ;
Willy SCHWANDER, Françoise ELSAESSER, Chantal RIES, Claude BAUER, Mathias PETER,
Céline BUCHER, Elisabeth GRILLET, Clément RENAUDET et David SCHNAEBELE, Conseillers Municipaux

à l'exception des conseillers municipaux suivants :

Absents excusés :

Sylvain MICHELOT, qui a donné procuration à Virginie MUHR, Maire
Valérie HUNZINGER

Absents :

Véronique SANSONNET

Membres en exercice : 15	Présents :	12
	Absents :	3
	Procuration :	1

Vu les articles L2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DESIGNE, à l'unanimité, Willy SCHWANDER, secrétaire de séance.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

- D-2024-01 Approbation du procès-verbal de la séance du 07 décembre 2023
- D-2024-02 Subventions versées – Budget 2024
- D-2024-03 Débat d'orientation Budgétaire (DOB)
- D-2024-04 Rénovation énergétique et mise en conformité électrique de la mairie : avant-projet définitif
- D-2024-05 Rénovation énergétique et mise en conformité électrique de la mairie : plan de financement
- D-2024-06 Organisation de la mairie durant les travaux

- D-2024-07 Aménagement de l'extrémité Ouest de la rue de l'Eglise : avant-projet définitif
- D-2024-08 Aménagement de l'extrémité Ouest de la rue de l'Eglise : plan de financement
- D-2024-09 Commission « Voirie et Réseaux – Sécurité routière » élargie
- D-2024-10 Trame Verte et Bleue : création d'une commission
- D-2024-11 Terres communales : attribution d'une parcelle vacante
- D-2024-12 Délégations consenties au maire par la délibération du 28 mai 2020 dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT
- D-2024-13 Divers et Communiqués
- Urbanisme
 - Informations et interventions

D-2024-01 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 07 DECEMBRE 2023

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 07 décembre 2023 a été transmis aux membres le 14 décembre 2023, et n'appelle aucune observation.

ADOpte A l'UNANIMITE

D-2024-02 SUBVENTIONS VERSEES – BUDGET 2024

Pour l'année 2024, Mme le Maire propose de verser les subventions suivantes :

Leur montant est délibéré comme suit :

ASSOCIATION	Montant attribué
Amicale des pompiers	230 €
Donneurs de Sang	100 €
Casque d'Or	100 €
Les p'tites pommes Blanches	600 €
Association Foncière de Baldenheim	1500 €
Croix Rouge Française	35 €
Lutte contre le cancer – Ligue	35 €
Restaurant du Cœur	100 €
Ecomusée	35 €
St Vincent de Paul Marckolsheim	100 €
Emmaüs	100 €
Paprika	100 €

Détail des subventions et participations proposées :

OPAL – accueil du matin	11 000 €
Collège Marckolsheim : pour voyage scolaire	1 000 €
Voyage scolaire pour collégiens scolarisés ailleurs qu'à Marckolsheim	200 €
Ecole de musique EMIR	5 000 €
Ravalement de façades	1 000 €

Pour les demandes de subvention demandées en cours d'année :

Divers (attribuée sur délibération)	1 265 €
-------------------------------------	---------

Mme le Maire rappelle que d'autres subventions pourraient être versées au courant de l'année 2024 en fonction des demandes.

Le Conseil Municipal, après délibération,

VALIDE les montants proposés ci-dessus au titre des subventions et participations pour l'année 2024.

ADOpte A l'UNANIMITE

D-2024-03 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Les propositions d'idées pour 2024 (et les années suivantes) proposés par l'ensemble des membres du Conseil municipal sont :

- Travaux de rénovation énergétique de la mairie
- Aménagement de voirie et trottoirs au bout de la rue de l'église
- Location d'un chapiteau pour l'organisation de manifestations extérieures par les associations
- Mise en place sécurité aux entrées du village
- Stationnement : matérialisation de marquage au sol dans certaines rues
- Création d'emploi(s) saisonnier(s) pour soutien aux services administratifs et/ou techniques
- CME : confection de nichoirs
- Acquisition d'une autolaveuse pour le CSC
- Réfection des 2 escaliers de l'école
- Mettre un abri dans la cour de l'école maternelle (toile ou autre)
- Changement du revêtement du sol dans la salle informatique de l'école
- Déplacement au congrès des Maires
- Mobiliers pour la mairie
- Ecran + vidéo projecteur pour la salle d'honneur et pour la salle d'adjudication
- Réparation de la baie vitrée au CSC
- Démarrage des travaux pour la trame verte et bleue

- Halle communale : isolation et menuiserie extérieure
- Cheminement piétons à côté du CSC pour rejoindre le nouveau périscolaire
- Remplacement de la chaudière d'un appartement du bâtiment de l'école
- Remplacement de la chaudière de l'Eglise Catholique
- Aménagement autour de la halle communale pour optimiser le travail des agents extérieurs
- Aménagement du terrain communal qui se trouve derrière le cimetière
- Aménagement d'une aire de retournement au bout de la rue du Château et d'une aire de retournement rue de la Forêt pour le SMICTOM
- Aménagement d'un chemin qui permettra de relier la rue du château au City-Park
- Arpentage de quelques parcelles pour la future piste cyclable le long de la D605

D-2024-04 RENOVATION ENERGETIQUE ET MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE DE LA MAIRIE : AVANT-PROJET DEFINITIF

Rapporteur : Virginie MUHR

L'avant-projet sommaire des travaux de rénovation énergétique et de mise en conformité électrique de la mairie a été présenté à la commission Bâtiment, par le Maître d'œuvre et le bureau d'études, le 27 septembre 2023.

L'avant-projet définitif est présenté aux conseillers municipaux et est commenté par Mme le Maire.

Le Conseil Municipal, après délibération,

APPROUVE l'avant-projet définitif tel que présenté,

AUTORISE Madame le Maire à accomplir tous les actes afférents à la réalisation de ce projet ;

CHARGE le Maire d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets concernés ;

AUTORISE Madame le Maire à solliciter tous les partenaires susceptibles d'accompagner financièrement la collectivité dans le cadre de la réalisation de ce projet.

ADOpte A l'UNANIMITE

D-2024-05 RENOVATION ENERGETIQUE ET MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE DE LA MAIRIE : PLAN DE FINANCEMENT

Rapporteur : Virginie MUHR, Maire

Considérant le plan de financement présenté aux conseillers :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET
RENOVATION ENERGETIQUE ET MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE DU BATIMENT DE LA MAIRIE
Les postes de dépenses liés aux travaux sont à détailler dans le tableau ci -après

DEPENSES	MONTANT HT	%	RESSOURCES	Montant HT	%
TRAVAUX (détailler les différents postes)		0,00 %	AIDES PUBLIQUES (1) :		
			– Union européenne		0,00 %
		0,00 %			
			– ÉTAT : DETR / DSIL / FONDS VERTS	116 850,00 €	39,98 %
	lot 1 - Préparation / Dépose	12 000,00 € 4,11 %			
			– ÉTAT autre (préciser) :		0,00 %
	lot 2 - Echafaudage	1 000,00 € 0,34 %			
			– Région : Climaxion	55 000,00 €	18,82 %
	lot 3 - Charpente bois / Couverture	3 000,00 € 1,03 %			
			– Département	30 000,00 €	10,26 %
	lot 4 - Serrurerie	2 000,00 € 0,68 %			
			– Groupement de communes		0,00 %
	lot 5 - Plâtrerie Faux plafond Enduit	19 000,00 € 6,50 %			
			– Autre commune		0,00 %
	lot 6 - Isolation des combles	13 000,00 € 4,45 %			
		25,32 %	– Établissements publics (Caisse des Dépôts par ex)		0,00 %
	lot 7 - Menuiserie extérieure bois	74 000,00 €			
			– Aides publiques indirectes		0,00 %
	lot 8 - Menuiserie intérieure bois	11 000,00 € 3,76 %			
			- Autres		0,00 %
	lot 9 - Revêtement de sol souple	2 300,00 € 0,79 %			
			SOUS-TOTAL AIDES PUBLIQUES	201 850,00 €	69,06 %
	lot 10 - Peinture	13 500,00 € 4,62 %			
			Autofinancement		
	lot 11 - Nettoyage de mise en service	2 500,00 € 0,86 %			
		26,34 %			
	lot 13 - Ventilation	77 000,00 €	Fonds propres	90 450,00 €	30,94 %
		21,21 %			
	lot 14 - Electricité courant fort et faible / Chauffage électrique	62 000,00 €	Emprunts (2)		0,00 %
		0,00 %			
		0,00 %	Crédit-bail		0,00 %
A DÉDUIRE (s'il y a lieu)			Autres – aides privées (CAF par ex.) (2)		0,00 %
			SOUS-TOTAL AUTOFINANCEMENT	90 450,00 €	30,94 %
Recettes nettes générées par l'investissement					
TOTAL DÉPENSES	292 300,00 €	100,00 %	TOTAL RESSOURCES	292 300,00 €	100,00 %

Le Conseil Municipal, après délibération,

APPROUVE le coût prévisionnel des travaux,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel que présenté,

AUTORISE Madame le Maire à solliciter tous les partenaires susceptibles d'accompagner financièrement la collectivité dans le cadre de la réalisation de ce projet.

ADOpte A l'UNANIMITE

Arrivée de Mathias PETER.

D-2024-06 ORGANISATION DE LA MAIRIE DURANT LES TRAVAUX

Rapporteur : Virginie Muhr, Maire

Les travaux de rénovation énergétique et de mise en conformité électrique de la mairie impliquent un déménagement des services administratifs et de tout le mobilier. Durant ces travaux, la mairie sera inaccessible du 1er mai 2024 au 31 octobre 2024. L'ancienne coopérative agricole sera nettoyée et vidée de tout ce qui ne peut plus servir à la commune. Une partie du mobilier y sera stockée. Une société de déménagement a été contactée. Les archives actuelles de la mairie seront stockées dans une entreprise spécialisée à compter de mi-mars.

Mme le Maire propose l'organisation suivante :

- L'accueil du public de la mairie sera délocalisé au 3 rue principale (dans l'ancienne poste en face du bâtiment de la mairie).
- L'administratif, le bureau du Maire et des élus seront délocalisés dans l'ancien logement de la micro-crèche.
- Les élections européennes du 09 juin 2024 seront organisées dans la salle informatique de l'école de Baldenheim, au 7 rue principale (en face de la mairie). Un courrier sera adressé à Mme la Sous-Préfète de Sélestat-Erstein.
- Les séances du conseil municipal se tiendront au Centre Socio Culturel, au 3 rue du Château.
- Les mariages seront célébrés dans la salle Victor Nessler au 2 rue Victor Nessler. Cette salle n'étant pas dans la maison commune, et conformément aux dispositions en vigueur, le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation de cette salle en salle des mariages. La demande sera faite dans ce sens auprès du Procureur de la République de Colmar.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE l'organisation proposée par Mme le Maire,

APPROUVE la salle informatique de l'école comme lieu pour les élections européennes du 09 juin 2024,

APPROUVE la tenue des séances du conseil municipal au Centre Socio culturel,

DECIDE D'AFFECTER temporairement la salle Victor Nessler en salle des mariages.

ADOpte A l'UNANIMITE

D-2024-07 AMENAGEMENT DE L'EXTREMITÉ OUEST DE LA RUE DE L'EGLISE : AVANT-PROJET DEFINITIF

Rapporteur : Jean-Luc BURY

Vu la délibération D-2023-03 du 12 janvier 2023, approuvant le projet d'aménagement de l'extrémité Ouest de la rue de l'Eglise,

Vu la délibération D-2023-15 du 09 février 2023 concernant le choix de l'AMO,

Les objectifs de l'aménagement de l'extrémité ouest de la rue de l'Eglise sont :

- De sécuriser les différents usagers qui utilisent ce tronçon
- De gérer de manière optimale les eaux pluviales en infiltrant au maximum
- De créer des places de stationnement
- La réfection des revêtements avec des matériaux pérennes
- La mise en souterrain du réseau d'éclairage public

Le maître d'œuvre est la Société URBAMI-CONSULT, représenté par M. GEORGES.

Ce projet d'aménagement sera effectué sous maîtrise d'ouvrage de la Commune de BALDENHEIM.

Une réunion avec les riverains sera organisée prochainement afin de leur présenter le projet.

Au vu des éléments précités, il y a lieu de solliciter l'Etat ou d'autres collectivités territoriales pour l'obtention de subventions.

L'avant-projet est expliqué et commenté par Jean-Luc BURY et Mme le Maire.

Le Conseil Municipal, après délibération,

APPROUVE l'avant-projet définitif tel que présenté,

AUTORISE le Maire à accomplir tous les actes afférents à la réalisation de ce projet ;

CHARGE le Maire d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets concernés,

AUTORISE Madame le Maire à solliciter tous les partenaires susceptibles d'accompagner financièrement la collectivité dans le cadre de la réalisation de ce projet.

ADOpte A l'UNANIMITE

D-2024-08 AMENAGEMENT DE L'EXTREMITE OUEST DE LA RUE DE L'EGLISE : PLAN DE FINANCEMENT

Rapporteur : Virginie MUHR, Maire

Considérant le plan de financement présenté aux conseillers :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET
AMENAGEMENT DE L'EXTREMITE OUEST DE LA RUE DE L'EGLISE
Les postes de dépenses liés aux travaux sont à détailler dans le tableau ci-après

DEPENSES	MONTANT HT	%	RESSOURCES	Montant HT	%
TRAVAUX (<i>détailler les différents postes</i>)		0,00 %	AIDES PUBLIQUES (1) :		
lot 1 – VOIRIE ET EAUX PLUVIALES	93 846,93 €	95,32 %	– ÉTAT : DETR / DSIL	25 000,00 €	25,39 %
lot 2 -LIAISON ECLAIRAGE PUBLIC	4 604,69 €	4,68 %	– Région		
			– Département	50 000,00 €	50,79 %
			SOUS-TOTAL AIDES PUBLIQUES	75 000,00	76,18 %
			Autofinancement		
			Fonds propres	23 451,62 €	23,82 %
			Emprunts (2)		0,00 %
			SOUS-TOTAL AUTOFINANCEMENT	23 451,62 €	23,82 %
TOTAL DÉPENSES	98451,62 €	100 %	TOTAL RESSOURCES	98 451,62 €	100 %

Le Conseil Municipal, après délibération,

APPROUVE le coût prévisionnel des travaux,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel que présenté,

AUTORISE Madame le Maire à solliciter tous les partenaires susceptibles d'accompagner financièrement la collectivité dans le cadre de la réalisation de ce projet.

ADOpte A l'UNANIMITE

D-2024-09 COMMISSION « VOIRIE ET RESEAUX – SECURITE ROUTIERE » ELARGIE

Rapporteur : Virginie MUHR, Maire

Vu la délibération D-2023-84 concernant la sécurisation des routes dans l'agglomération de la commune de Baldenheim, Mme le Maire propose d'élargir cette commission à des personnes volontaires habitant la commune.

Mme Laetitia MARTIN s'est déclarée volontaire.

Toute autre personne intéressée peut encore rejoindre cette commission.

D-2024-10 TRAME VERTE ET BLEUE : CREATION D'UNE COMMISSION

Rapporteur : Virginie MUHR, Maire

La commune a été destinataire du diagnostic Trame Verte et Bleue. Mme le Maire propose la création d'une commission composée d'élus et de personnes volontaires intéressées :

- Virginie MUHR, Maire
- Mathias PETER, élu
- Claude BAUER, élu
- Elisabeth GRILLET, élue
- Clément RENAUDET, élu
- David SCHNAEBELE, élu
- Pascal VERMERSCH
- Frédéric MATHIS

Plus de 80 ares de surfaces de verger ont disparu cette année à Baldenheim. Mme le Maire propose de faire un article dans le prochain Blattli avec des propositions afin d'éviter que d'autres vergers disparaissent et de garder une ceinture verte autour de la commune.

D-2024-11 TERRES COMMUNALES : ATTRIBUTION D'UNE PARCELLE VACANTE

Rapporteur : Virginie MUHR, Maire

Mme le Maire informe que la parcelle louée par la commune à M. Jean HUNZINGER, cadastrée Section 40 parcelle 14, pour une superficie de 9,10 ares, est vacante depuis le 11/11/2023.

Céline BUCHER ne prend pas part à la discussion et sort de la salle.

Mme le Maire propose d'attribuer cette parcelle à l'exploitant voisin soit à Lionel BUCHER, jeune agriculteur.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

D'ATTRIBUER la parcelle vacante, cadastrée section 40 n° 14, à l'exploitant attributaire indiqué ci-dessus avec effet du 11/11/2023 ;

D'APPLIQUER l'ensemble des articles des baux en cours ;

DE CHARGER le Maire d'établir le bail

D'AUTORISER le Maire à signer tous actes et documents y afférents.

ADOpte A l'UNANIMITE

Retour de Céline BUCHER

D-2024-12 DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LA DELIBERATION DU 28 MAI 2020
DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'usage fait depuis la dernière séance de la délégation d'attribution consentie par l'assemblée selon l'article L 2122-22 du Code Général de Collectivités Territoriales et la délibération du 28 mai 2020 :

- **d'exercer, au nom de la Commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du code de l'urbanisme et exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L240-1 à L240-3 du code de l'urbanisme**

Les déclarations d'intention d'aliéner suivantes ont été présentées et la commune renonce à user du droit de préemption sur les biens suivants :

N° d'ordre	Situation du bien	Réf. cadastrale	Contenance	Nature	Observations
PLU-DPU n°120	2 impasse du Tilleul – BALDENHEIM	Section 04 Parcelles 376 et 377	7,69 ares	Bâti	Maître PARMENTIER (Epfig)
PLU-DPU n°121	38 rue du Haut-Koenigsbourg – BALDENHEIM	Section 01 Parcelle 46	20,37 ares	Non Bâti	Maître OURY (Sundhouse)
PLU-DPU n°122	8D rue de Hessenheim – BALDENHEIM	Section 02 Parcelle 165	9,25 ares	Bâti (1 appartement)	Maître DURR-KLOEPFER (Châtenois)

- **de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget**

Avenant de mission de maîtrise d'œuvre pour la mission en conformité électrique concernant les travaux de rénovation énergétique et la mise aux normes électriques de la mairie
Archi'Bald / Projex

14 rue de la Source
67600 BALDENHEIM 4 125,00 € HT

Remplacement des appareils de chauffage dans la salle annexe - Ecole
EHS - Herbrecht
ZA – 24 route d’Orschwiller
67600 SELESTAT 3 618,50 € HT

Remplacement des appareils d’éclairage en LED dans la salle annexe - Ecole
EHS - Herbrecht
ZA – 24 route d’Orschwiller
67600 SELESTAT 3 183,50 € HT

Devis destruction sécurisée d’archives de la commune
Archistock
PAIE du Giessen
Rue de l’Altenberg
67750 SCHERWILLER 624,00 € HT

Fourniture et pose de stores à enroulement au CSC
Ewal Stores
11 rue Westrich
67600 SELESTAT 1 295,00 € HT

Travaux sécurisation des grandes baies vitrées au CSC
Entreprise BAUMEIER JULIEN
3 rue de Hessenheim
67600 BALDENHEIM 3 480,00 €

Travaux électriques + remplacement des luminaires en LED - CSC
EHS - Herbrecht
ZA – 24 route d’Orschwiller
67600 SELESTAT 3 175,00 € HT

Travaux électriques (chauffage) dans le logement du Presbytère
EHS - Herbrecht
ZA – 24 route d’Orschwiller
67600 SELESTAT 575,00 € HT

D-2024-13 DIVERS ET COMMUNIQUE

URBANISME

Pour fin d'année 2023 et début d'année 2024, depuis la dernière séance du Conseil Municipal, il a été enregistré en Mairie les dépôts de documents d'urbanisme suivants :

- 1 Demande de permis de construire n°1 - 2024
- 3 Demandes de Déclaration Préalable de travaux n°54 à 56 - 2023
- 5 Demandes de Déclaration Préalable de travaux n°1 à 5 - 2024
- 1 Demande de Certificat d'Urbanisme n°34 – 2023
- 3 Demandes de Certificat d'Urbanisme n°1 à 4 - 2024
- 1 Demande de Permis de démolir n°1 - 2024

INFORMATIONS ET INTERVENTIONS

Virginie MUHR, Maire, informe les membres du Conseil Municipal que :

- Depuis le 1^{er} février 2024, la chasse est interdite le dimanche de 9h00 à 19h00 sur tout le ban de la commune.
- L'opération « Elsass Putz » (anciennement Oschterputz) est prévue le samedi 23 mars 2024. Le RDV est fixé à 9h00 devant la mairie.
- Il n'y a plus de ligne fixe de téléphone au Centre Socio Culturel :
Dans l'article 13 de l'arrêté du 11 septembre 2023 modifiant notamment l'article V 13 de l'arrêté du 25 juin 1980 portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique, le dispositif d'alerte des services de secours n'est plus obligatoirement un téléphone fixe. Les contrats de location doivent être modifiés et contenir le nom et le numéro de la personne qui sera responsable de l'alerte et qui s'engage à détenir un téléphone portable chargé.
- La commission « Bien Vivre Ensemble » se réunira le mardi 13 février à 20h00.
- La CEA a programmé cette année la démolition et la reconstruction du pont sur le Hanfgraben situé sur la RD209, entre la commune de Baldenheim et Rathsamhausen-Le Haut, celui avant l'étang de la commune. Ce chantier, d'une durée de 3 mois, devra se faire sous route barrée à la circulation. La période la plus propice est la période estivale, et donc certainement un démarrage dès le début du mois d'août
- Le Conseil Municipal des Enfants, sur invitation du Conseil Municipal des Enfants de Mussig, rencontreront Mme la Sénatrice Elsa SCHALK, le samedi 17 février 2024. Une réunion préparatoire sera organisée afin de pouvoir lui présenter 2 ou 3 projets.
- Des réunions publiques relatives à l'opération de déraccordement et de mise à disposition de cuves de récupération des eaux de pluie à destination des particuliers sont prévues :
Mercredi 28 février à 18h dans la salle Sainte Barbe à Sélestat
Mercredi 06 mars à 18h dans la salle Les Synergies à Muttersholtz
- Des anciennes pompes à incendie ont été récupérées pour rejoindre un futur musée.

David SCHNAEBELE souhaite intégrer les commissions communales suivantes :

- la commission agriculture
- la commission Trame Verte et Bleue.

Plus d'intervention, ni de question posée, le Maire clôt la séance à 22h30.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du Conseil Municipal.

A BALDENHEIM, le

Le secrétaire de séance,
Willy SCHWANDER

Le Maire,
Virginie MUHR